
EDUCATION

**DU SAVOIR POUR TOUS
A LA REUSSITE DE CHACUN**



SOMMAIRE

CONSTAT	4
CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT	6
1. Le recentrage sur la maîtrise des savoirs fondamentaux	6
2. La personnalisation de l'enseignement et des parcours	7
3. La réforme du lycée, pour garantir l'égalité des chances	8
4. La lutte contre la violence scolaire et la réinsertion scolaire des élèves perturbateurs	10
6. La revalorisation des enseignants	13
7. Un enseignement supérieur ambitieux au service des projets des étudiants	14
LES PROPOSITIONS DU PS EN MATIERE DE REFORME DU SYSTEME EDUCATIF	19
NOS PROPOSITIONS	22
1. Une priorité : L'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves du primaire	22
2. La personnalisation de l'enseignement pour la réussite de chaque élève	27
3. Revaloriser la place et l'autorité des professeurs dans la société	29
4. Conduire tous les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle	31
5. Faire de la recherche un atout pour la France	34

L'école de la République porte en elle un idéal, celui de l'Humanisme de la Renaissance, de la philosophie des Lumières, de la République de Jules Ferry, celui qui fait du savoir une condition absolue de l'accomplissement et de la liberté de l'individu.

Si l'école et l'enseignement supérieur ont relevé le défi de la massification puisqu'aujourd'hui 71,6% d'une classe d'âge obtient le baccalauréat et que 42% des jeunes Français ont un diplôme de l'enseignement supérieur, ils doivent aussi relever celui de la démocratisation, notamment en poursuivant les réformes engagées depuis 2007, conduites avec un objectif prioritaire : la réussite de chacun.

Car les réussites individuelles feront aussi la réussite collective de notre pays, l'école et l'université de demain, sont celles qui donnent à tous le bagage indispensable pour affronter l'avenir, pour construire une société de l'intelligence au bénéfice de chacun.

Outre les parents, les premiers artisans de la réussite des élèves, sont les professeurs. Aussi est-il fondamental de revaloriser leur métier, de faire respecter leur autorité, fondement de la transmission du savoir, de leur donner de nouvelles perspectives de travail, plus efficaces. Notre système éducatif ne pourra progresser que si l'on substitue à la rengaine des moyens, des leviers spécifiques, comme l'initiative et la confiance donnée aux acteurs de terrain.

Relever le défi de la démocratisation, c'est aussi permettre à tous les élèves et étudiants d'être reconnus à leur juste valeur. Il n'y a pas une forme unique d'excellence, mais une grande diversité, qui doit être reconnue par la société. Chaque élève, chaque étudiant d'où qu'il vienne et quel que soit son parcours, doit pouvoir accéder aux meilleures formations qui lui offrent le bagage indispensable à son avenir.

L'UMP est convaincu que les réformes en cours fondées sur la personnalisation, l'autonomie et la revalorisation du statut des enseignants servent cet objectif prioritaire. Nous devons ainsi prolonger les efforts et l'action menée par le Gouvernement depuis 2007.

Parce qu'aider les enfants et les jeunes à réussir leur scolarité et leurs études, c'est avant tout investir dans l'avenir !

CONSTAT

En 2011, le budget de l'Education nationale qui est de **60,5 milliards d'euros** représente un cinquième du budget de l'Etat, ce qui en fait **le premier poste de dépense de l'Etat**.

A la rentrée 2011, **12 051 100 élèves** sont accueillis par près d'un million d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction dans **65 093 écoles, collèges et lycées**.

L'avenir de la jeunesse est au cœur de la politique du gouvernement. Les réformes engagées visent un même objectif : donner à chaque élève un socle de connaissances et de compétences et une qualification sanctionnée par un diplôme.

L'enquête internationale PISA publiée en décembre 2010 montre que le système éducatif français obtient des résultats corrects, dans la moyenne des grands pays développés. Ce système peut s'améliorer. L'étude révèle ainsi deux points de fragilité au sein de notre école : une part encore trop importante d'élèves de 15 ans ne maîtrise pas suffisamment la lecture et le calcul, et une relation encore flagrante entre la situation économique et sociale des parents et les résultats des élèves. Ces élèves ont ainsi vu leurs résultats encore baisser entre 2003 et 2009.

Pour la première fois, 254 000 jeunes décrocheurs ont pu être identifiés, entre juin 2010 et mars 2011. 72 000 d'entre eux sont suivis par le réseau des missions locales. Au total, ce sont 180 000 jeunes que l'on peut considérer comme « perdus de vue » sans diplôme. Le décrochage concerne aussi bien les filles (47%) que les garçons (53%). La tranche d'âge des 16-18 ans, correspondant à la fin du collège et aux années lycée, représente 56,7% des abandons. Ces informations ont été transmises aux 305 plates-formes de suivi et d'appui (plus de 400 en 2012) implantées sur l'ensemble du territoire national avec pour mission de renouer des liens avec chaque jeune et aider chacun à trouver une solution pour accéder à une qualification ou obtenir un diplôme. D'ores et déjà, 70 000 jeunes « perdus de vue » ont été contactés ; 40 000 sont engagés dans des parcours d'orientation, de formation ou d'insertion professionnelle.

Si le temps des réformes est un temps long, des résultats encourageants sont cependant déjà perceptibles. Les **évaluations 2011 effectuées en CE1 et CM2 révèlent une meilleure maîtrise des fondamentaux**, qui est la priorité de notre école. Les résultats au baccalauréat 2011 ont vu accéder **71,6% d'une classe d'âge au baccalauréat** : c'est un chiffre historique, de six points supérieurs aux dernières statistiques qui stagnaient depuis 15 ans. Le nombre de candidats au baccalauréat professionnel a augmenté de plus de 48 000 (+36%) par rapport à l'année dernière et le nombre de lauréat de plus de 37 000.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2004, le nombre **d'élèves handicapés scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires a augmenté de 60%**. 214 000 élèves handicapés sont ainsi scolarisés en milieu ordinaire dont plus de 90% le sont à temps complet. 41 197 personnes accompagneront près de 70 000 élèves à titre individuel.

Pour les enseignants, la réforme de la formation et du recrutement des enseignants est entrée pleinement en application à la rentrée 2011. Les professeurs stagiaires ont ainsi bénéficié d'une formation préalable à l'université. Pendant leur année de stage, ils sont accompagnés par des professeurs tuteurs chevronnés et complètent leur formation didactique et pédagogique. A l'issue de leur année de stage, 87% des professeurs stagiaires de la 1^{ère} promotion issue de la réforme, dressent un bilan positif de leur première année d'enseignement.

La revalorisation du métier d'enseignant passe aussi par les salaires : **entre 2007 et 2012, le pouvoir d'achat des enseignants et des personnels d'éducation et d'orientation aura été revalorisé, pour un montant supérieur à 1,1 Md€** L'effort financier s'est notamment concentré à la rentrée 2010 sur la rémunération des professeurs débutants, qui augmente de 10% la première année, soit l'équivalent d'un treizième mois, avec une augmentation de 153€ nets de plus chaque mois pour les jeunes enseignants certifiés.

Dernier constat pour l'enseignement scolaire : la réussite de chaque élève n'est pas une question de moyens. On compte aujourd'hui 34 000 professeurs de plus et 540 000 élèves de moins qu'en 1990. Entre 1980 et aujourd'hui, la dépense intérieure d'éducation par élève a augmenté de 80%. Les moyens existent donc mais il faut les mettre là où on en a le plus besoin. Les premiers progrès que nous observons en 2011 sont en fait le fruit d'une démarche qui refuse le « toujours plus de moyens » et repose sur une conception nouvelle de l'enseignement (personnalisation, autonomie,...).

Le changement se concrétise également du côté de l'enseignement supérieur puisque l'Université française a regagné en attractivité, avec **2 359 200 étudiants à la rentrée 2011**, soit 1,7% d'augmentation par rapport à la rentrée 2010.

Sur le quinquennat, 39 milliards d'euros ont été investis pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cinq milliards d'euros de recettes exceptionnelles sont consacrés à l'Opération Campus, afin de permettre aux universités françaises de se doter d'un immobilier moderne et rénové capable de rivaliser avec les meilleures universités du monde.

Cependant la place des universités françaises reste encore en décalage par rapport aux plus prestigieuses, en matière de recherche et d'offre de formation. Le classement de Shanghai place la France entre le 6^{ème} et le 8^{ème} rang mondial.

CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

1. LE RECENTRAGE SUR LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

- Depuis 2008, les programmes ont été recentrés sur la maîtrise des savoirs fondamentaux. Il s'agit de préparer tous les élèves à l'apprentissage de la lecture et du calcul à l'école maternelle, d'apprendre à lire à tous, à compter et à raisonner, au CP et CE1, de développer les compétences des élèves et de préparer le passage au collège en CM1 et CM2.

- Une aide personnalisée a été mise en place et a bénéficié à 1,3 millions d'écoliers. Des stages de remise à niveau au cours moyen ont été effectués par 244 000 élèves de CM1 et de CM2 en 2010 et les programmes personnalisés de réussite éducative (7% des élèves et 12% des élèves en sixième) ont permis de répondre aux besoins de chaque élève. A l'école maternelle, la priorité est donnée à l'appropriation du langage et à la découverte de l'écrit. Le plan de prévention de l'illettrisme intervient dès l'école maternelle et se prolonge durant toute la scolarité élémentaire.

- L'accompagnement éducatif a bénéficié à 172 169 élèves d'écoles élémentaires publiques de l'éducation prioritaire, avec 60,7% des heures consacrées à l'aide au travail scolaire.

- Les évaluations de CE1 puis de CM2 servent de guide aux enseignants pour accompagner les progrès des élèves et pour leur apporter les aides nécessaires. Une nouvelle évaluation est aujourd'hui mise en place en fin de 5^{ème} dans les collèges volontaires. Elle sera généralisée en 2013. Ces évaluations constituent un nouvel outil de pilotage du système éducatif au niveau de l'école, de la circonscription ou de l'académie.

- Le livret personnel de compétences devient un outil de suivi des élèves, de l'école à la fin de la scolarité obligatoire. Il atteste de l'acquisition du socle commun et renforce la continuité des liens entre l'école et le collège. A l'école, le livret personnel de compétences devient numérique. Au collège, l'application informatique a déjà été déployée en 2010-2011.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES PARCOURS

Un accompagnement individualisé tout au long de la scolarité

Grâce aux dispositifs de l'aide personnalisée, de l'accompagnement éducatif, des stages de remise à niveau ou passerelles et du tutorat, l'élève dispose, de l'école maternelle à la terminale, d'un accompagnement individualisé.

La diversification des parcours au collège

Les élèves peuvent entamer un parcours en alternance dès la 4^{ème}. Ce parcours concerne des élèves volontaires âgés d'au moins 14 ans. Pour les périodes de découverte des métiers et des formations, les élèves sont accueillis en entreprise, en lycée professionnel, en lycée agricole ou en CFA. Après la 4^{ème}, les élèves ont le choix de poursuivre leurs études en 3^{ème} générale, en 3^{ème} de découverte professionnelle ou en 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles, dite « prépa-pro ».

L'innovation au cœur du programme ECLAIR

Depuis la rentrée 2011, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) s'élargit aux écoles et collèges « Ambition réussite » et devient le programme ECLAIR. Le programme ECLAIR propose désormais à 2 100 écoles et plus de 300 collèges et lycées rencontrant des difficultés, une solution éducative fondée sur une pédagogie adaptée, une vie scolaire renforcée et des équipes stables et motivées. Ce cadre facilite le développement d'innovations et d'expérimentations dans les champs pédagogiques, éducatifs et des ressources humaines. Il donne plus d'autonomie aux équipes éducatives pour s'adapter au contexte local. L'ensemble des innovations mises en œuvre doit garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour tous les élèves.

L'internat d'excellence : une chance de plus pour réussir

Treize nouveaux internats d'excellence ont ouvert à la rentrée 2011, portant leur nombre à vingt-six. Ils offrent désormais plus de 10 000 places aux élèves méritants. Avec les places labellisées dans les internats existants, toutes les académies proposent dorénavant ce dispositif. L'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, des lycéens et à des étudiants qui n'en bénéficient pas dans leur quotidien.

La lutte contre le décrochage scolaire s'intensifie

Un dispositif interministériel d'échange d'informations (SIEI) a été spécialement conçu pour repérer les jeunes qui ont décroché du système scolaire sans diplôme afin de leur proposer une prise en charge adaptée au sein des plates-formes de coordination. Ces plates-formes ont été généralisées sur l'ensemble du territoire national. 254 000 jeunes décrocheurs ont été identifiés pour la première fois, entre juin 2010 et mars 2011, 72 000 d'entre eux sont suivis par le réseau des missions locales. Au total, ce sont 180 000 jeunes que l'on peut considérer comme « perdus de vue » sans diplôme. Le décrochage concerne aussi bien les filles (47%) que les garçons (53%). La tranche d'âge des 16-18 ans, correspondant à la fin du collège et aux années lycée, représente 56,7% des abandons. Ces informations ont été transmises aux 305 plates-formes de suivi et d'appui (plus de 400 en 2012) implantées sur l'ensemble du territoire national avec pour mission de renouer des liens avec chaque jeune et aider chacun à trouver une solution pour accéder à une qualification ou obtenir un diplôme.

Scolarisation des élèves handicapés : la même chance pour tous

Depuis la rentrée 2004, le nombre **d'élèves handicapés scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires a augmenté de 59,8%**, soit 80100 élèves supplémentaires alors que, dans le second degré, l'augmentation dépasse les 80%. A la rentrée 2011, 214 000 élèves handicapés sont ainsi scolarisés en milieu ordinaire dont plus de 90% scolarisés à temps complet. 41 197 personnes accompagneront en 2011/2012 près de 70 000 élèves à titre individuel. Le développement des ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), qui accueillent des petits groupes d'élèves handicapés au collège et au lycée, se poursuit (2297 à la rentrée 2011), et particulièrement en lycée professionnel. Des mesures complémentaires favorisant l'inclusion sont mises en place : modules de formation, aménagement et dispenses d'examens, aménagement du livret personnel de compétences, journée de sensibilisation au handicap... Les personnels qui accompagnent les élèves handicapés sont mieux formés et leur recrutement évolue. 2 000 postes d'assistants de scolarisation ont été créés à la rentrée 2011. 2 300 le seront encore à la rentrée 2012.

3. LA REFORME DU LYCEE, POUR GARANTIR L'EGALITE DES CHANCES

La spécialisation progressive au lycée

- Depuis la rentrée 2009, la nouvelle voie professionnelle propose un cursus de baccalauréat professionnel en trois ans après la 3^{ème}, soit par voie scolaire, soit en apprentissage.

- En 2011-2012, les nouvelles premières générales entrent en application. Elles amorcent la spécialisation progressive des élèves tout en conservant un important tronc commun aux trois séries. Les élèves qui en éprouvent le besoin peuvent encore changer de série : ils bénéficient de stages passerelles pour se remettre à niveau dans les disciplines spécifiques de la série qu'ils souhaitent intégrer.

- A la rentrée 2011, trois nouvelles premières technologiques ont été mises en place : STI2D (sciences technologiques de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (Sciences et technologies du design et des arts appliqués). Les enseignements technologiques sont actualisés et le nombre de spécialités est réduit pour plus de polyvalence et une meilleure orientation dans l'enseignement supérieur.

- A la rentrée 2011, la nouvelle terminale professionnelle est généralisée à l'ensemble des lycées professionnels et des CFA. C'est la dernière étape de la rénovation de la voie professionnelle, entamée en 2009. Le nombre d'élèves qui entrent en terminale professionnelle augmente de façon significative puisqu'ils étaient 517 274 à la rentrée 2010, contre 416 816 en 2009, soit près de 24% d'augmentation.

Des dispositifs d'accompagnement étendus et renforcés

- Les dispositifs d'accompagnement s'étendent aux premières de lycée général et technologique à la rentrée 2011. Ils sont déjà mis en œuvre en seconde depuis la rentrée 2010 à raison de 2h par semaine ou 72 heures annuelles pour tous les élèves. Des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, pour les élèves qui ont des difficultés complètent ce dispositif.

- Les stages d'anglais concernent 44 728 élèves dans 1857 lycées avec la participation de 3465 intervenants.

L'orientation active et la liaison avec l'enseignement supérieur

L'orientation active s'inscrit dans un processus continu, en cohérence avec l'un des trois points clés de la réforme du lycée : « mieux orienter » les élèves, avec une orientation plus progressive, plus ouverte et plus juste. L'orientation active s'adresse aux élèves dès la classe de première de lycée général et technologique. Elle permet donc aux lycéens d'accéder à une information générale sur les filières de l'enseignement supérieur ainsi qu'à un conseil personnalisé. Chaque lycéen de première reçoit un conseil en orientation anticipé, pour le préparer à formuler ses vœux en terminale et à s'inscrire dans l'application « admission post-bac ».

L'apprentissage en lycée professionnel

- Les centres de formation d'apprentis (CFA) en lycées regroupent aujourd'hui 9% environ de l'effectif total des apprentis. L'éducation nationale qui a largement contribué à l'augmentation du nombre d'apprentis depuis 2005, participe au plan national de développement de l'alternance.

- Les synergies entre les différentes structures de formation professionnelle sont encouragées (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis et Greta¹).

Le dynamisme de la vie culturelle au lycée

Dans chaque lycée, un référent culture assure la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement et Ciné-lycée permet aux lycéens de découvrir les chefs-d'œuvre du patrimoine cinématographique international et élargit son offre à d'autres formes artistiques.

4. LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SCOLAIRE ET LA REINSERTION SCOLAIRE DES ELEVES PERTURBATEURS

Avec les Etats généraux de la sécurité à l'école et les Assises nationales sur le harcèlement entre élèves, a été mis en œuvre un plan d'actions sans précédent permettant d'apporter une réponse globale, cohérente et pragmatique aux situations de tension et de violence en milieu scolaire.

Une meilleure connaissance de la violence scolaire

Complétée par de nouveaux indicateurs (intrusions, faits relatifs à l'alcool, incidents survenant dans le cadre des réseaux sociaux...), SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), qui repose sur les déclarations des chefs d'établissements, a été doublée de la première enquête nationale de victimation en milieu scolaire, avec 18 000 collégiens répartis dans 300 établissements. Avec ces deux outils, la France s'est enfin dotée d'instruments lui permettant de connaître la réalité de la violence à l'école, comme le font depuis des années les Etats-Unis ou Israël.

La création et le déploiement des Equipes Mobiles de Sécurité

Composées de personnels (500 emplois dégagés), aux profils complémentaires, qualifiés et expérimentés, les EMS assurent, depuis la rentrée scolaire 2009, trois missions : la prévention, l'anticipation et l'accompagnement des personnels et des élèves victimes en cas de crise. Depuis la rentrée scolaire 2010, les dix académies les plus exposées à la violence, ont bénéficié d'un renforcement d'effectif par redéploiement, pouvant aller jusqu'au doublement.

La mise en place de référents policiers dans les établissements

Tous les établissements disposent d'un correspondant police ou gendarmerie nommé pour organiser les modalités du partage d'informations, contribuer au diagnostic de sécurité et assurer des séances de prévention auprès des élèves.

¹ Le réseau des GRETA est le dispositif de Formation tout au long de la vie de l'Education Nationale. Créé en 1973, le réseau des GRETA (GRoupements d'ETAblishements publics) est devenu le premier organisme de formation d'adultes en France.

Dans 53 collèges ou lycées, la mise à disposition d'un bureau pour des policiers et gendarmes référents est expérimentée. Il s'agit, là où c'est nécessaire, de conseiller le chef d'établissement dans l'analyse et le suivi des situations de violence, d'augmenter le temps de présence du policier ou du gendarme référent au sein de l'établissement, de proposer aux élèves, au personnel de l'établissement scolaire et aux parents d'élèves des permanences d'écoute, d'effectuer des rappels à la législation auprès des élèves et de fluidifier les relations institutionnelles entre l'école et les forces de sécurité.

Le plan de sécurisation des établissements

Des diagnostics de sécurité adaptés à la situation spécifique de chaque établissement, que ce soit, notamment, par l'installation d'une vidéo protection ou par le déploiement d'une surveillance aux abords ont été élaborés. A ce jour, 100% de ces diagnostics ont été effectués et sont suivis d'une phase de mise en œuvre de leurs préconisations en lien avec les collectivités locales concernées.

La formation des chefs d'établissements à la gestion de crise

Les 184 chefs d'établissement les plus exposés à la violence ont été formés spécifiquement à la gestion de crise.

La formation des nouveaux enseignants à la tenue de classe

Il s'agit de former les enseignants afin qu'ils puissent prévenir et désamorcer les situations délicates au sein de leur classe. Il se décline sous trois formes :

- un module de formation qui s'adresse prioritairement aux enseignants stagiaires et aux personnels des établissements du programme ECLAIR,
- une formation sous forme numérique, l'une sur le premier degré, l'autre sur le second, distribuée aux professeurs stagiaires avant leur prise de fonctions,
- un portail national de ressources sur la tenue de classe, avec une plateforme dédiée proposant des vidéos de mises en situation ainsi que des liens vers des compléments.

La réforme des procédures et sanctions disciplinaires

Une réforme des sanctions et procédures disciplinaires a été conduite autour de trois objectifs.

Premièrement, les règlements intérieurs de tous les établissements du second degré doivent mentionner désormais, sous forme de charte, les règles élémentaires de civilité et de comportement dans l'établissement.

Deuxièmement, la procédure disciplinaire répond mieux aux exigences d'équité tout en systématisant sa mise en œuvre pour les actes graves, par exemple en cas de violence verbale ou de violence physique à l'égard d'un personnel. **Cette nouvelle protection des enseignants**

vient compléter celle prévue par la loi du 2 mars 2010 qui prévoit une aggravation de peine en cas d'infractions commises au préjudice d'un enseignant ou de tout membre des personnels travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire.

Enfin, pour réduire le recours à l'exclusion, l'exclusion temporaire de plus de huit jours est supprimée et les mesures d'utilité collective au sein des établissements scolaires pour une durée maximale de 20 heures sont ajoutées à la liste des sanctions.

La réinsertion scolaire des élèves perturbateurs

A la rentrée 2011, cinq académies accueillent de nouveaux Etablissements de Réinsertion Scolaire. D'autres ouvriront en cours d'année scolaire. En 2010-2011, les onze premiers ERS (au sein de huit académies) ont accueilli en internat des collégiens perturbateurs et plusieurs fois exclus de leur établissement d'origine, pour une scolarité aménagée pendant au moins un an. Les Etablissements de Réinsertion Scolaire voient ainsi leur nombre progressivement passer de 10 à 20 au cours de l'année 2011.

Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire

Un plan d'action national de lutte contre le harcèlement à l'école est mis en place. Cette violence entre élèves, faite de brutalités physiques et d'humiliations verbales, restait jusqu'alors en France une préoccupation d'experts, praticiens de la pédopsychiatrie ou spécialistes de la violence scolaire, qui alertaient en vain sur les conséquences qu'elle produit tant sur les victimes (dépression, phobie scolaire, tentative de suicide voire suicide) que sur les auteurs (tendance à la violence et à la délinquance, échec scolaire).

Depuis la rentrée scolaire 2011, un guide a été diffusé au sein de tous les établissements, de la maternelle au lycée pour sensibiliser les élèves et le personnel. Une campagne nationale de lutte contre le harcèlement avec un numéro d'appel et un site internet va être lancée en janvier 2012. Enfin un réseau de formateurs académiques est progressivement déployé afin d'organiser des formations locales. Parallèlement, dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord-cadre entre l'Education nationale et l'association e-enfance, des procédures sont mises en place pour traiter les cas de cyber harcèlement.

Enfin, un appel à projets doté de 2 millions d'euros a été lancé pour sélectionner des programmes de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école, de la maternelle au lycée dans le cadre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ).

Réduire l'absentéisme

Le nouveau dispositif de lutte contre l'absentéisme permet de rappeler aux parents le rôle essentiel qu'ils jouent dans le respect de l'obligation d'assiduité scolaire lors des entretiens de début d'année. En dernier recours, lorsque l'absentéisme est persistant, l'Inspecteur d'Académie peut, après plusieurs avertissements aux parents, demander la suspension du versement de la part d'allocations familiales due au titre de l'enfant en cause. Dès que l'élève

retourne en classe de façon assidue, les allocations familiales suspendues sont versées rétroactivement à la famille. 51 suspensions effectives ont eu lieu dans 10 départements.

5. LA REVALORISATION DES ENSEIGNANTS

Nouveau pacte de carrière des enseignants : la mise en place des premières mesures

Un métier mieux rémunéré et un accompagnement tout au long de la carrière, ce sont les deux piliers du pacte de carrière proposé par le Ministre aux enseignants. Il prévoit :

- **Une augmentation sans précédent de la rémunération des jeunes enseignants** : + 153 euros nets par mois depuis 2010 pour les jeunes professeurs certifiés et + 259 euros nets par mois pour les jeunes professeurs agrégés, soit l'équivalent d'un treizième mois. Cette mesure s'est ajoutée à l'ensemble des mesures de revalorisation entre 2007 et 2012 du pouvoir d'achat des enseignants (plus d'1,1 Md€) qui se fondent notamment sur la prise en compte de l'engagement de chaque enseignant (régime indemnitaire spécifique pour les professeurs en établissement ECLAIR, indemnité pour fonctions d'intérêt collectif, revalorisation de l'indemnité pour la correction d'une copie d'examen, défiscalisation de toute heure supplémentaire grâce à la loi TEPA...)
- La mise en place d'un **droit individuel à la formation** (DIF) pour favoriser la mobilité professionnelle.
- La mise en place d'un véritable **parcours de carrière**. Désormais les enseignants bénéficient d'entretiens RH pour leur permettre de faire le point sur leur situation professionnelle.
- Dans la semaine qui précède la rentrée des élèves, les nouveaux enseignants bénéficient d'un accueil qui leur permet d'être sensibilisés aux enjeux de cette première année, de faire connaître leur besoin de formation, de connaître le lieu ainsi que l'ensemble des équipes et de participer à des formations théoriques et pratiques de tenue de classe avec leurs tuteurs.

Le développement des Masters en alternance

En 2011-2012, la moitié des académies expérimente le master en alternance qui permet aux étudiants de s'initier à leur future pratique professionnelle dès leur première année de master. Il facilite les interactions entre pratique pédagogique et formation théorique. En deuxième année, ils assurent soit des tâches à mi-temps d'assistant d'éducation soit des fonctions d'enseignement pour un volume total pouvant aller jusqu'à un tiers de temps de service d'un titulaire. Seize académies sont concernées et 34 universités engagées dans cette démarche de formation des étudiants enseignants par apprentissage.

Lancement d'une campagne de recrutement pour 17 000 postes à pourvoir en 2011 et 19 000 en 2012

Le ministère a lancé une campagne de recrutement en juin 2011 : 17 000 postes étaient à pourvoir en 2011, plus de 19 000 le seront en 2012. Par rapport aux concours précédents qui inauguraient la réforme de la formation et du recrutement, les inscriptions ont augmenté d'un peu plus de 11% pour les concours externes du second degré et de près de 3% pour les concours externes du premier degré. Pour les concours externes du second degré, près de 71 000 candidats se sont inscrits pour 8 600 places proposées. Pour le premier degré, il y a eu 42 260 inscrits aux différents concours externes et le taux de sélectivité est maintenu à un bon niveau avec près de 8,5 inscrits pour une place. Cette campagne avait pour objectif d'attirer de nouveaux talents et de rappeler que le ministère chargé de l'Education nationale est l'un des premiers recruteurs de France.

6. UN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AMBITIEUX AU SERVICE DES PROJETS DES ETUDIANTS

Le Président de la République a fait en 2007 le choix stratégique d'investir massivement dans l'enseignement supérieur et la recherche pour permettre à la France de tenir son rang dans l'économie de la connaissance et garantir la croissance et la compétitivité du pays. Cet effort budgétaire sans précédent s'est accompagné de réformes structurelles qui ont modifié en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur. L'autonomie a libéré les énergies et remis l'université en mouvement, tandis que les Investissements d'avenir accélèrent le développement de pôles d'excellence associant universités, grandes écoles, laboratoires de recherche et entreprises au service de l'innovation.

DES ÉTABLISSEMENTS MIEUX DOTÉS, PLUS AUTONOMES ET QUI DÉVELOPPENT DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION

Un effort budgétaire sans précédent

L'engagement du Président de la République de consacrer sur la période 2007-2012, 9 Mds€ à l'enseignement supérieur et à la recherche pour en faire le pilier d'une croissance durable a été tenu :

- Les établissements d'enseignement supérieur ont vu leurs moyens de fonctionnement progresser de 627 M€ en cinq ans, contre seulement 527 M€ au cours des dix années précédentes.
- Le budget de fonctionnement des universités a augmenté en moyenne de 23 % depuis 2007 ; **la dépense par étudiant est passée de 8 619 € en 2006 à 10 180 € (+18 %).**

- À ces financements récurrents s'ajoutent un effort d'investissement exceptionnel **avec les 5 Mds€ de l'opération Campus et les 20,6 Mds€ des Investissements d'avenir** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui permettront de faire émerger, partout sur le territoire, des pôles universitaires d'excellence de niveau mondial.

- Les emplois ont été préservés dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Le Plan carrière, lancé en 2009, a par ailleurs permis de valoriser l'engagement des personnels à hauteur de 271 M€ : possibilités d'avancement accéléré, augmentation de 12 % à 25 % des salaires des jeunes maîtres de conférences, prise en compte de toutes les activités, création d'une prime d'excellence scientifique de 3 500 € à 15 000 € par an, doublement de celle réservée aux chercheurs exerçant une activité d'enseignement.

L'autonomie, une révolution au service de la performance

- La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) rapproche leur fonctionnement des standards internationaux et leur ouvre de nouvelles perspectives en leur donnant les moyens de bâtir un projet d'établissement, de faire des choix stratégiques de recherche et de formation et de mener une véritable politique de recrutement. Elle prévoit qu'elles bénéficieront toutes de responsabilités et de compétences élargies d'ici 2012 et qu'elles pourront acquérir la propriété des biens immobiliers qui leur sont affectés. Leur dotation intègre désormais la masse salariale et prend en compte la performance en matière de recherche, de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants.

- L'effort considérable de modernisation accompli par les universités en matière de gestion budgétaire et comptable, de pilotage des ressources humaines et de systèmes d'information a permis à **90 % d'entre elles d'accéder à l'autonomie un an avant l'échéance prévue**.

- Enfin, la possibilité qui est donnée aux universités de créer des fondations pour accroître et diversifier leurs ressources a contribué au renforcement de leurs liens avec les entreprises. En 4 ans, 41 fondations universitaires ou partenariales ont ainsi vu le jour, avec près de 200 projets dans les domaines de la recherche, de la formation, de la vie étudiante ou encore de l'insertion professionnelle. Une soixantaine d'autres est actuellement en projet.

L'émergence de pôles régionaux de formation et de recherche

- Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), ont permis de structurer le paysage de l'enseignement supérieur en faisant émerger de véritables pôles de formation et de recherche à l'échelle d'un territoire. Désormais au nombre de 21, ils rassemblent 56 universités et de très nombreux établissements (écoles d'ingénieurs et de management, instituts d'études politiques, instituts nationaux polytechniques, laboratoires de recherche, centres hospitaliers, etc.) pour proposer une offre de formation plus cohérente et plus lisible et développer des projets de recherche interdisciplinaires.

- Les PRES ont par ailleurs joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du plan Campus, vaste opération de modernisation de l'immobilier universitaire dotée de plus de 5 Mds€, pour

permettre le développement de 12 campus d'excellence impliquant 46 universités, 40 écoles et les principaux organismes de recherche.

- 760 000 étudiants et 24 000 chercheurs sont concernés par la création de ces campus d'excellence associant enseignement, recherche fondamentale, innovation et entrepreneuriat. Ils sont également au cœur du portage des projets d'investissements d'avenir.

CONDUIRE TOUS LES ÉTUDIANTS VERS LA RÉUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Des étudiants mieux formés, du premier cycle au doctorat

- Après avoir lancé, dès 2007, un plan en faveur de la réussite en licence doté de 730 M€, le Gouvernement s'est attaché à restaurer l'attractivité de ce diplôme en engageant, en décembre 2010, une large concertation avec les représentants du monde universitaire et les partenaires sociaux. Celle-ci a débouché, début juillet 2011, sur la publication d'un nouvel arrêté qui s'appuie sur les actions menées sur le terrain depuis 2007, clarifie les enjeux de la nouvelle licence et augmente le volume horaire minimal d'enseignement sur le cursus, désormais fixé à 1 500 heures.

- La mise en place de parcours diversifiés : la généralisation des dispositifs d'accueil, de soutien et de réorientation (enseignants-référents, tutorat, semestres-rebonds), le développement des parcours d'excellence (cycles préparatoires, bi-licences, collèges de droit) et des passerelles avec d'autres formations (IUT, CPGE, BTS, écoles d'ingénieurs, etc.) permettent à chacun de trouver sa voie dans une logique d'orientation progressive et réversible.

- La création d'une banque d'épreuves communes aux Écoles normales supérieures et son ouverture en 2011 aux écoles de commerce et de management, aux Instituts d'études politiques ainsi qu'à plusieurs autres établissements, vise à élargir leurs débouchés, à renforcer leur attractivité et à sécuriser les parcours en passant d'une logique de sélection par l'échec à une logique de classement et de réussite pour tous.

L'élargissement de l'accès aux formations d'excellence pour les jeunes issus de milieux modestes

- L'objectif de 30 % de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles a été fixé par le Président de la République. Les boursiers représentent désormais 24,5 % des admis dans les écoles d'ingénieurs (contre 16 % en 2007) et 23,2 % dans celles de management.

- La montée en puissance des Cordées de la réussite, fondées sur le partenariat entre établissements d'enseignement secondaire et supérieur, le développement des admissions parallèles et de l'alternance (le cap des 110 000 apprentis inscrits dans l'enseignement supérieur a été franchi en 2010, contre seulement 53 564 en 2001), la valorisation de la voie technologique et la réflexion sur l'évolution des épreuves des concours ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives en matière d'accès aux formations d'excellence par les jeunes issus de milieux défavorisés.

LE SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE, POUR UNE PLUS GRANDE EGALITE DES CHANCES

- La mise en œuvre d'un **10ème mois de bourse sur l'année universitaire 2011/2012** (amorcée en 2010-2011) est venue compléter la réforme des bourses sur critères sociaux entrée en vigueur à la rentrée 2008, qui a permis, grâce à la revalorisation régulière des plafonds de revenus et des taux, d'augmenter à la fois le montant des aides (+20 % en moyenne, et jusqu'à 26 % pour les étudiants issus des milieux les plus modestes) et le nombre de bénéficiaires (+25,4 % depuis 2007).
- L'aide au mérite attribuée aux lycéens ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat et aux 20 % des meilleurs étudiants titulaires de la licence (près de 21 000 bénéficiaires en 2009-2010) est mise en place.
- Un complément d'aide à la mobilité internationale est attribué aux étudiants boursiers qui participent à un programme d'échanges ou effectuent un stage à l'étranger.
- Un effort exceptionnel de **construction et de réhabilitation de résidences universitaires a été conduit avec la livraison de plus de 55 000 chambres en 5 ans**. Les objectifs en matière de production de nouveaux logements étudiants fixés par le rapport du député Anciaux (plus de 5000 nouveaux logements par an) ont été atteints pour la 2ème année consécutive, avec 5 870 nouveaux logements étudiants en 2011. En 4 ans, le budget consacré au logement étudiant a doublé, passant de 64 M€ à 137 M€. Le Plan Campus prévoit en outre la construction de 8000 logements supplémentaires.
- Le renforcement de la lutte contre les abus : surtaxe des logements d'une surface inférieure ou égale à 13 m² dont le loyer excède 40 €/m², signature d'une charte sur les bonnes pratiques avec les professionnels, contrôles renforcés et campagne d'information auprès des étudiants.
- L'expérimentation d'un « passeport logement étudiant » lancée à la rentrée 2011 dans deux académies, pour tous les étudiants et tous les logements, permet la prise en charge d'une caution solidaire pour les impayés de loyer et l'octroi d'un prêt aux étudiants pour apporter le dépôt de garantie.
- Le « Plan renouveau des bibliothèques », lancé en février 2010, a permis en outre un allongement sensible des horaires d'ouverture, auquel l'État consacre plus d'1 M€ supplémentaire chaque année : à la rentrée 2011, 98 bibliothèques universitaires ouvrent au moins 60 heures/semaine et 42, labellisées NoctamBU, au moins 65 heures (contre 34 en 2010) ; 8 ont étendu leurs horaires au-delà de 72h (jusqu'à 104h30 à la nouvelle BU Santé de l'université de Nantes) et 2 ouvrent le dimanche (Nice et Paris 13). La durée moyenne d'ouverture s'établit désormais à 61h, contre 58h en 2008.

POUR LA REUSSITE DE CHAQUE ELEVE

- **FAIRE DE LA MAITRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX
UNE PRIORITE ABSOLUE**
- **DONNER A CHAQUE JEUNE LES MOYENS DE
CONSTRUIRE SON PARCOURS DE FORMATION**

LES PROPOSITIONS DU PS EN MATIERE DE REFORME DU SYSTEME EDUCATIF

Le PS est fidèle à son orientation idéologique fondamentale : méfiance à l'égard de la famille, obsession des moyens, volonté d'uniformisation par le bas !

L'antienne du PS sur les moyens devient lassante : si 20% des enfants ne savent pas lire en sortant du CM2, ce n'est pas faute de moyens financiers. Il faut tordre le cou à cette idée reçue chère au PS qu'il y a un lien entre augmentation des moyens et amélioration des résultats scolaires. Ce qui compte ce ne sont pas tant les moyens que l'usage qu'on en fait.

Nous dépensons plus d'argent pour l'éducation que l'Allemagne et pourtant leurs élèves réussissent mieux que les nôtres (exemple : score de 497 en mathématique pour la France dans l'enquête PISA réalisée par l'OCDE en 2009 contre 513 pour l'Allemagne).

De même, il n'y a pas de corrélation systématique entre nombre d'élèves par classe et réussite scolaire. La Corée du Sud, 2ème meilleur système scolaire au monde selon l'OCDE, compte 30 élèves par classe, et jusqu'à 35 élèves dans l'enseignement primaire, contre 24 élèves au collège et 22,6 élèves en primaire en France !

➤ Le recrutement de 60 000 enseignants

Recruter les 60 000 enseignants comme le propose François Hollande, cela signifie arrêter le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux à l'éducation nationale et recruter 60 000 postes supplémentaires. Techniquement c'est impossible car il n'y aura pas assez de candidats. Cette année l'Education nationale a recruté 17 000 postes et les députés socialistes n'ont cessé de dire qu'il n'y avait pas assez de candidats, que la sélection était trop faible. **Qu'en serait-il s'il fallait recruter 3 fois plus ?**

La proposition de François Hollande de **recréer en 5 ans les 60 000 postes d'enseignement supprimés depuis 2007 coûtera 7,5 Md€ sur l'ensemble du quinquennat 2012/2017** et non 2,5Mds€ comme le prétend François Hollande : la conséquence logique sera un gel des salaires car sans marge de manœuvre budgétaire, on ne peut recruter massivement tout en augmentant les salaires. Les professeurs verraient donc leur pouvoir d'achat se réduire au rythme de l'inflation.

Au-delà des chiffres, derrière l'annonce de François Hollande, il y a une vraie divergence de fond qui nous oppose :

François Hollande veut plus d'enseignants, ce qui n'est pas nouveau puisque c'est ce qu'a toujours fait le Parti Socialiste. Entre 1995 et 2002, Lionel Jospin a recruté 50 000 enseignants

supplémentaires. Alors même que le nombre d'élèves baissait. Nous avons aujourd'hui 34 000 enseignants de plus qu'en 1990, alors même que nous avons 500 000 élèves de moins, et les résultats ne sont pas meilleurs pour autant.

Les solutions du PS sont donc celles qu'avaient mises en œuvre le gouvernement de Lionel Jospin : plus d'enseignants mais moins bien rémunérés et toujours plus déconsidérés. Les enfants de cette génération sont ceux qui ont été évalués par les dernières enquêtes PISA. Le désaveu est accablant et l'impasse de cette politique établie.

Les enseignants ont vécu un grave déclassement depuis 50 ans. La priorité c'est qu'ils retrouvent statut social, considération et autorité. Pour y arriver, il faut des enseignants qui soient valorisés, qui soient beaucoup mieux payés pour travailler mieux au service des élèves. Car ce qui compte ce n'est pas le système, c'est la réussite de chaque élève !

La situation budgétaire de notre pays impose de faire un choix : moins d'enseignants mieux payés ou plus d'enseignants mal payés.

A l'UMP nous pensons que la revalorisation du métier d'enseignant doit passer par une redéfinition du métier d'enseignant : favoriser le sur-mesure à la quantité. Nous voulons des enseignants qui bénéficient de meilleures conditions de travail, qui soient mieux payés, alors que François Hollande veut plus d'enseignants paupérisés. François Hollande veut faire plaisir au système avec les recrutements quand nous avons en tête l'efficacité au service de la réussite de chaque élève.

➤ **L'allocation d'études et de formation**

Mettre les jeunes au cœur de l'action, c'est le résultat de quatre années d'action de Nicolas Sarkozy en faveur de l'autonomie des universités, de la promotion de l'apprentissage et de l'alternance, ou encore de l'octroi du 10e mois de bourse demandé depuis tant d'années.

La proposition de François Hollande pour les jeunes, c'est la mise en place d'une allocation d'études et de formation, qui mènera à la terrible injustice sociale de voir des jeunes qui travaillent, financer les étudiants alors que les premiers viennent en général de milieux plus modestes que les seconds.

Cette allocation d'étude et de formation de François Hollande, c'est 12 milliards par an et 60 milliards sur 5 ans (selon le chiffrage de la Fondation Terra Nova, proche du PS).

Comment ne pas évoquer l'alourdissement inévitable de la dette qui pèsera sur les générations futures en raison de ces promesses onéreuses ?

Par ailleurs, cette mesure a un effet pervers qui conduirait au doublement de son coût car cette allocation risque de créer un effet d'aubaine qui conduirait de nombreux étudiants à différer leur entrée sur le marché du travail, jusqu'à ce qu'ils aient fini de consommer leurs 50 mensualités.

L'allocation d'études et de formation conduirait, d'autre part, à une hausse artificielle du nombre d'étudiants : actuellement la durée des études supérieures en France est de 2,6 ans, elle pourrait ainsi presque doubler. Dans un tel cas, le nombre d'allocataires exploserait ainsi que le coût de la mesure. Si seulement 30% des étudiants choisissaient de prolonger leurs études en raison de cette opportunité, cela alourdirait encore la facture.

Cette mesure constitue également une trappe à l'inactivité des jeunes, constituée des désincitations que connaît une personne sans emploi à en trouver un, notamment en raison de la perte de revenus d'assistance suite à l'obtention d'un emploi. Cela s'appliquerait totalement au cas de certains étudiants qui pourraient ainsi bénéficier d'un revenu mensuel maximum de 1222 euros (500€ d'allocation+300€ de prêt+422€ d'économies dus au statut d'étudiant), soit plus que le SMIC.

Les jeunes n'ont pas besoin d'une énième allocation incitant à l'assistanat ou au nivellement par le bas au prétexte de lutter contre « la sélection » qui s'opère lors des études supérieures. Ils ont besoin d'un emploi pérenne basé sur de véritables besoins économiques et des compétences reconnues. Contrairement à la gauche, qui veut faire rimer autonomie avec allocation, nous pensons que l'autonomie ne se reçoit pas sous perfusion publique, elle se gagne par le travail. Le PS trompe la jeunesse en lui promettant l'assistanat au travers d'emplois publics précaires subventionnés et d'allocations non conditionnées. C'est le meilleur moyen d'enfermer la jeunesse dans une trappe à pauvreté dévalorisante.

Plutôt que l'assistanat généralisé, à l'UMP, nous préférons conjuguer Liberté, Responsabilité et Confiance en la Jeunesse.

NOS PROPOSITIONS

L'ensemble de nos propositions s'inscrivent dans le cadre des valeurs républicaines de notre système éducatif et de notre ambition pour la jeunesse :

- Car veiller à l'acquisition des fondamentaux, c'est s'assurer d'une acquisition commune, du partage d'une culture : la concrétisation du socle commun de connaissances et de compétences réside dans cette ambition.
- Car personnaliser l'action éducative, c'est donner aux professeurs une nouvelle perspective de travail, plus efficace, plus précise aussi, en tenant compte des spécificités de chaque élève, c'est aussi donner toutes les chances de réussite aux élèves.
- Car donner plus d'autonomie aux établissements, c'est déléguer une partie des moyens à ceux qui connaissent le mieux les besoins des élèves afin de mettre en œuvre sur le terrain une équité en acte.
- Car élargir l'accès aux formations supérieures d'excellence et renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les entreprises, c'est conduire tous les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle.

1. UNE PRIORITÉ : L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX POUR TOUS LES ELEVES DU PRIMAIRE

PROPOSITION 1 : Encourager la création de jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans

Conformément à l'engagement du Président de la République, 200 000 offres d'accueil du jeune enfant seront créées d'ici 2012 pour répondre aux besoins des familles. Dans ce cadre, une expérimentation portant sur 8000 places de jardin d'éveil a été lancée.

Structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle et l'école maternelle, le jardin d'éveil doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant en favorisant son développement, en l'aidant à acquérir puis maîtriser le langage, en l'aidant à découvrir son environnement à partir de nouvelles expériences et en le préparant à son entrée à la maternelle.

Afin de favoriser l'optimisation des moyens, le jardin d'éveil pourra être implanté dans des locaux communaux, ou être adossé à un établissement ou service d'accueil existant.

Le personnel recruté pour les jardins d'éveil devra être du personnel qualifié petite enfance.

La commune et la communauté de communes seront les principaux porteurs de projet, mais dans certains cas, il pourra s'agir d'une entreprise, d'une association à but non lucratif ou encore d'un établissement public.

PROPOSITION 2 : Rendre l'assiduité obligatoire pour les élèves inscrits à l'école maternelle

L'école maternelle française scolarise aujourd'hui les enfants de 3 à 6 ans à plus de 99% depuis les années 90. C'est une réussite de notre système éducatif que nous devons conforter, parce que la maternelle est un lieu fondamental des premiers apprentissages de l'enfant : entre un enfant qui maîtriserait 600 mots de vocabulaire à l'entrée en CP et un autre enfant qui n'en maîtriserait que 150, l'écart est structurant et très difficilement compensable par la suite. C'est pourquoi, nous proposons de consacrer la maternelle comme un véritable moment d'apprentissage en rendant l'assiduité obligatoire.

Le PS propose de rendre obligatoire la scolarisation, avec l'obligation pour les familles d'inscrire leur enfant à la maternelle. Nous sommes pour la liberté, pour le choix des familles. En revanche, **lorsqu'un enfant est inscrit à l'école, il est fondamental qu'il soit présent en classe, suive les enseignements et soit assidu.**

A l'aune de cette nouvelle conception de la maternelle, les programmes et les emplois du temps devront être réaménagés, notamment pour prendre en compte l'évolution de l'enfant entre la première et la dernière année de maternelle.

PROPOSITION 3 : Réorganiser les rythmes scolaires

Il est nécessaire de **réorganiser les rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants** car l'année scolaire est peu adaptée à leur rythme. Les rythmes scolaires actuels sont aujourd'hui trop éloignés des objectifs assignés par l'Académie de médecine : améliorer les conditions d'apprentissage par des emplois du temps appropriés, réduire la fatigue et les tensions des enfants, et instaurer une meilleure qualité de vie de l'enfant à l'école.

Les écoliers français ont, en effet, les journées les plus chargées de tous les pays de l'OCDE, réparties sur le nombre de jours de classe le plus faible (140 par an) : 913 heures/an pour les 7-8 ans, contre 634 heures en Allemagne, 608 heures en Finlande et 769 heures en moyenne. Les écoliers français suivent en moyenne deux heures de cours quotidiens de plus que les écoliers finlandais qui, avec 4 heures de cours par jour à raison de 5 jours par semaine, se classent au premier rang des évaluations internationales de l'OCDE.

Comme le préconise la conférence nationale sur les rythmes scolaires, mise en place par Luc Chatel, qui a travaillé sur ce thème pendant toute une année, il est indispensable de refonder les rythmes scolaires. Cette grande réforme nécessitera, dans sa mise en œuvre, une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et particulièrement les collectivités locales. D'ores et déjà, des mesures fortes peuvent être proposées :

- **un allongement de l'année scolaire de deux semaines.** Il y aurait donc un même nombre total d'heures dans l'année mais qui seraient réparties sur trente-huit semaines au lieu de trente-six actuellement.

- **la possibilité de rendre obligatoire la semaine de quatre jours et demi**, après concertation entre les autorités locales, académiques et les parents d'élèves, en fonction de l'intérêt de l'enfant.

- **la réorganisation quotidienne de la scolarité :**

- Un temps de **pause méridienne d'une heure et demie devrait être imposé pour tous les élèves.**

- La réforme des rythmes scolaires permettrait aussi de dégager du temps pour une **étude personnalisée, obligatoire** pour tous les élèves. Lors de ce temps institutionnalisé, quotidien, tous les enfants pourraient réaliser leurs devoirs et recevoir des conseils de méthode. Ce temps de travail ne devrait pas conduire à surcharger des élèves déjà souvent fatigués, mais au contraire à les soulager de devoirs trop lourds en dehors de l'école, afin de leur permettre de se consacrer à des loisirs et à leur famille. **Cette étude obligatoire devrait donc être perçue comme une partie intégrante du temps scolaire et devrait ainsi s'inscrire dans une réflexion globale sur le temps scolaire.** Un étudiant de master, se destinant à la carrière de professeur et se préparant au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), serait présent pour les aider en cas de difficulté et répondre à leurs questions.

- Au collège, la réforme devrait permettre de mieux faire la jonction avec l'école. Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} pourraient ne plus changer de classe : les professeurs viendraient à eux, sauf pour les disciplines nécessitant des équipements adaptés (sciences ou sports).

- **Au lycée, tous les cours pourraient être supprimés le samedi matin,** pour permettre aux lycéens de bénéficier d'un week-end complet en famille, et d'harmoniser le rythme scolaire des lycéens avec celui des primaires et des collégiens qui n'ont plus de cours le samedi matin.

- Une offre structurée d'activités pourrait être mise en place sur tout le territoire après les cours, en lien avec les collectivités locales.

PROPOSITION 4 : Rendre publiques les évaluations-bilan existantes des écoles primaires et des collèges

Il faut que soient rendues publiques les évaluations bilans de CE1, CM2, 5^{ème} comme les résultats du Diplôme National du Brevet en fin de 3^{ème}, afin de montrer la valeur ajoutée de chaque école et de chaque collège, à l'exemple des indicateurs de résultats des lycées.

Dans ce cadre, un **contrat d'objectif pourrait être passé avec le directeur de l'école** afin de responsabiliser chaque école primaire sur ses résultats en matière de maîtrise des fondamentaux.

L'objectif est que l'école se réorganise pour que 100% des élèves arrivent au collège en maîtrisant les fondamentaux (lire, écrire, compter).

Ces évaluations doivent servir, pour les professeurs, à mesurer les acquis des élèves et donc à analyser l'efficacité de leurs pratiques et pour le grand public à connaître la performance de l'École.

Actuellement, au primaire, les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. Une synthèse nationale est effectuée et contribue au pilotage du système éducatif.

PROPOSITION 5 : Mettre des outils pédagogiques à disposition des enseignants, destinés à évaluer leurs élèves en début d'année de CM2 pour mieux les accompagner tout au long de cette année essentielle.

Il est également nécessaire de **mettre en place des outils pédagogiques pour aider les enseignants de CM2 à apprécier le niveau d'acquisition des éléments du socle de connaissances de chacun de leurs élèves en début d'année et de réaliser l'évaluation bilan en fin d'année de CM2.**

Il s'agit d'élaborer et de mettre à la disposition des enseignants de CM2 des exercices documentés et basés sur le programme national, pour leur permettre d'apprécier le niveau des élèves. Cet outil sera particulièrement utile en début d'année, afin que les équipes pédagogiques puissent, en fonction des résultats, prendre les mesures qui s'imposent pour pallier les lacunes existantes : renforcement du suivi personnalisé, changement de méthode.

PROPOSITION 6 : Expérimenter des établissements scolaires par classes (6-5ème, 4-3ème...) plutôt que par quartiers et mettre en réseau ces établissements

Nous proposons d'expérimenter des établissements scolaires par classe plutôt que par quartier. Il s'agit d'instaurer une vraie mixité sociale à l'école. Par exemple, dans une agglomération avec deux collèges, plutôt que d'avoir un établissement pour les élèves du centre-ville avec tous les niveaux (6ème à 3ème) et un collège pour les élèves du quartier populaire avec tous les niveaux (6ème à 3ème), on pourrait mettre en place des établissements par classes ; un établissement regroupant tous les élèves de 6ème-5ème de l'agglomération, un autre tous les élèves de 4ème-3ème. Ce système de regroupement des élèves par tranche d'âge permet d'ailleurs une plus grande sécurité pour les élèves les plus jeunes et facilite le travail de surveillance.

PROPOSITION 7 : Associer davantage les parents à la scolarité de leur enfant

L'implication des parents et la coopération entre les enseignants et les parents sont des facteurs essentiels de réussite scolaire.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs initiatives ont été lancées :

Le dispositif la "mallette des parents", expérimenté depuis 2008 dans l'académie de Créteil, et étendue à 1 300 collèges à la rentrée 2010, permet aujourd'hui d'accompagner les parents dans leur rôle et de soutenir leur implication, en rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité, le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes vis-à-vis des parents, membres de la communauté éducative. Les parents sont informés du dispositif lors de la réunion de rentrée et par une information dans le carnet de liaison. Les établissements peuvent aussi les contacter individuellement, par courrier ou téléphone. Ce dispositif a permis de nouer et renforcer les liens avec les parents, pour construire un partenariat entre l'institution scolaire et les parents de collégiens de sixième. Il contribue à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école.

D'autre part, le programme « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » mis en place par Claude Guéant et destiné à des parents d'élèves, étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire, actuellement mis en place dans l'Académie de Paris doit se généraliser. Ce programme permet, en effet, aux parents de mieux suivre le cursus scolaire de leur enfant et est l'occasion de mieux s'approprier les différents aspects, souvent complexes, du métier de "parent d'élève à la française" ou d'entrer plus facilement en contact avec l'école. A raison de deux heures deux fois par semaine, les parents volontaires s'initient au français, apprennent le fonctionnement de l'école, le sens des activités dans les différentes disciplines ou la lecture du bulletin trimestriel. Les parents apprécient d'entrer dans l'école, de se familiariser, de l'intérieur, avec ses codes, ses acteurs. Directeurs d'école, chefs d'établissement, équipes pédagogiques et de vie scolaire y voient le moyen de mieux côtoyer et connaître tous les parents d'élèves, surtout ceux qui, jusque-là, restaient à distance de l'univers scolaire. Il faut donc encourager ce programme à se généraliser.

La **remise de guide de rentrée aux parents** d'enfants entrant en maternelle et en CP existe et pourrait être généralisée à l'ensemble des classes du primaire.

PROPOSITION 8 : Encourager l'expérimentation des bonnes pratiques et leur diffusion

Les enseignants sont souvent seuls face à leurs classes, sans retour sur les meilleures méthodes : il faut désormais donner aux enseignants les outils pour réussir. Dans l'apprentissage, il y a des méthodes qui marchent et d'autres qui ne marchent pas. Il y a toujours des débats homériques entre méthodes globales, syllabiques, semi-globales... Ce qu'il faut, c'est prendre les méthodes qui font leurs preuves et les appliquer.

Dans cet esprit, il faut généraliser les expérimentations en cours des nouvelles pédagogies d'acquisition des fondamentaux, comme la stimulation langagière de la méthode PARLER ou encore les pédagogies innovantes d'acquisition des mathématiques.

Aujourd'hui les écoles et les établissements du programme ECLAIR mettent en place des expérimentations pédagogiques notamment dans le champ de l'organisation de travaux interdisciplinaires et la conduite de projets ou l'organisation du temps scolaire par exemple.

PROPOSITION 9 : Encourager l'apprentissage précoce de l'anglais dès 3 ans

Aujourd'hui, ne pas maîtriser l'anglais est un handicap majeur. Par ailleurs, plus on apprend tôt l'anglais et plus on a des capacités pour apprendre une autre langue.

Il est nécessaire de revoir les pratiques pédagogiques pour pouvoir généraliser l'apprentissage de l'anglais dès le plus jeune âge. Cet apprentissage pourrait se faire en généralisant l'apprentissage à distance de l'anglais dès 3 ans, via des outils ludiques.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR LA REUSSITE DE CHAQUE ELEVE

PROPOSITION 10: Dans un cadre national, faire bien davantage confiance aux établissements et leur donner plus de responsabilités

Le programme ECLAIR qui se fonde sur des innovations en matière de gestion des ressources humaines et sur des expérimentations pédagogiques et éducatives a, depuis 2010, pour objectif de réduire l'écart de performances scolaires de ces établissements, avec celles d'autres collèges et lycées.

S'il est évident que l'Etat doit conserver la maîtrise complète des programmes et des diplômes, il est indispensable que les chefs d'établissement disposent de davantage de marges de manœuvre pour adapter au mieux l'enseignement au profil des élèves.

Cette autonomie pédagogique pourrait être consacrée aux approfondissements des programmes (le socle commun de connaissance restant la base commune), à l'organisation du travail des enseignants et à la possibilité d'aménager autrement les horaires des élèves, sur les modes privilégiés de groupement des élèves (groupes de compétence par exemple) sur une utilisation plus grande des postes à profil particulier.

Le renforcement de l'autonomie des établissements doit signifier la possibilité pour le chef d'établissement (principal de collège, proviseur de lycée, mais aussi, à terme, directeur d'école) de recruter librement son équipe enseignante et d'administration, en fonction du projet de son établissement. Une telle évolution doit naturellement s'accompagner d'une formation à la GRH des chefs d'établissement et un renforcement de l'équipe de direction.

Une réflexion doit aussi s'engager sur une évaluation du chef d'établissement en fonction des résultats qu'il obtient.

PROPOSITION 11 : Passer du collège unique au collège pour tous, avec une plus grande personnalisation des parcours.

Mis en place en 1975 avec la réforme HABY, le collège unique a permis une grande avancée, celle de la démocratisation : en 1980, 58 % des enfants d'ouvriers entrés en 6ème accédaient à la 3ème ; ils sont 96,5 % vingt ans plus tard.

Cependant cette massification a engendré des difficultés à partir des années 80 du fait notamment de l'hétérogénéité des nouveaux collégiens.

S'il ne s'agit pas de remettre en cause le collège pour tous, il faut cependant l'adapter aux nouveaux besoins des élèves qui sont plus diversifiés qu'auparavant.

Dans le cadre de la réforme du collège, une diversification des voies serait permise, afin que chaque enfant puisse s'orienter dès l'âge de 14 ans vers une voie de réussite qui lui correspond, tout en gardant une possibilité de réorientation ultérieure, à tout moment, car le collège doit préparer à toutes les voies. Le développement des programmes de découverte des métiers doit permettre aux élèves, dès 14 ans, de prendre connaissance de l'éventail des choix professionnels existants. L'offre d'enseignement serait ainsi diversifiée à partir de la 4^{ème}.

Nous proposons la mise en place de **classes « métiers-études »** sur le modèle des « sport-études » pour permettre aux jeunes à partir de 14 ans qui le souhaitent d'axer une partie de leur enseignement sur le monde professionnel, la découverte des métiers des services et de la production. L'initiation aux métiers se ferait en milieu scolaire et en lien avec les entreprises. Les classes métiers-études, comme les classes sport-études, seraient des classes d'ouverture et d'expression des talents. Tout devra rester possible après : s'orienter vers une filière générale, un lycée technique ou professionnel ou un Centre de Formation d'Apprentis.

PROPOSITION 12: Donner un statut juridique aux établissements de premier degré et à leur directeur.

Cette mesure consiste donc à doter l'école, actuellement dépourvue de la personnalité morale à la différence des collèges et des lycées, d'un statut juridique qui en permette une gestion pédagogique moderne et efficace. Elle permettrait de créer un véritable statut d'emploi pour les directeurs d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire.

Les écoles de petite taille pourraient être regroupées pour former un seul établissement, éclaté, et permettre ainsi une émulation pédagogique et une mutualisation des moyens humains, pédagogiques et financiers au bénéfice des élèves.

PROPOSITION 13 : Encourager l'effort et développer la confiance en soi de l'enfant

Les enseignants doivent s'efforcer de décrire les points faibles et les points forts de l'élève, sans se focaliser sur les faiblesses de l'élève, afin de l'aider à découvrir ses atouts et ses aptitudes, d'encourager le bon élève à progresser et de stimuler celui qui a les résultats les plus faibles.

Il faut également **développer les exercices de prise de parole, la restitution orale de travaux en classe, encourager le développement d'option théâtre, afin que les élèves prennent l'habitude de s'exprimer en public et développent ainsi leur confiance en eux.**

PROPOSITION 14 : Développer l' « Erasmus » lycéen

Il existe aujourd'hui un système d'échange, le dispositif "Voltaire" qui est un programme d'échange entre les lycéens de France et d'Allemagne. Le principe est qu'un lycéen français se rend six mois en Allemagne pour étudier et vivre avec son correspondant en étant scolarisé et suivant les mêmes cours que son ami étranger. L'année suivante, c'est au tour du correspondant allemand de venir en France. Malheureusement, ce dispositif ne profite qu'à très peu de lycéens par académie.

Le programme « COMENIUS » qui permet les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée expérimente la mobilité individuelle des élèves de l'enseignement secondaire en leur permettant d'accomplir une partie de leur scolarité en Europe. Il serait intéressant d'étendre ce dispositif à tous les lycéens pour favoriser le développement personnel et les compétences linguistiques des lycéens, tout en développant les notions de citoyenneté européenne.

3. REVALORISER LA PLACE ET L'AUTORITE DES PROFESSEURS DANS LA SOCIETE

PROPOSITION 15 : Renforcer le Pacte de Carrière avec les enseignants

- Mettre en place une évaluation des enseignants par le chef d'établissement, en lien avec l'inspecteur pédagogique régional.

Les enseignants ne devraient plus subir une évaluation purement quantitative, qui ne vise qu'à vérifier leur bon respect du programme national et leur aptitude à le finir dans les temps.

Elle devrait s'appuyer sur une dimension qualitative, qui mesurerait leur capacité à faire progresser les élèves.

Dans les grands établissements, un responsable disciplinaire (un « chef de département » pour chaque ensemble disciplinaire), désigné parmi les enseignants pourrait animer l'équipe de professeurs de sa discipline et participer à leur évaluation. Il pourrait notamment accompagner les jeunes enseignants au début de leur parcours. Il serait le responsable du travail en équipe au sein de la discipline.

- Renforcer le soutien pédagogique des jeunes enseignants lors de leur entrée dans le métier

En 2011, la moitié des académies expérimente le master en alternance qui vise à initier les étudiants à leur future pratique professionnelle pendant leurs études. Il est faut généraliser ces masters en alternance afin de familiariser davantage les étudiants avec les réalités de l'enseignement, d'assurer le soutien scolaire à des petits groupes d'élèves puis, progressivement de prendre la responsabilité de toute une classe.

Cette mesure vise à améliorer l'entrée dans le métier des jeunes enseignants, mais aussi à élargir la base sociale de leur recrutement, l'alternance étant rémunérée. Il s'agirait donc de renforcer le soutien pédagogique des jeunes enseignants lors de stages pré-mastérisation. En effet, la formation des enseignants doit comporter une phase d'apprentissage comme c'est le cas dans d'autres métiers et cette étape est indispensable.

- Revoir les obligations de service des enseignants

Il faut réfléchir à un nouveau statut des enseignants qui permette d'intégrer dans les missions des enseignants non seulement les cours mais l'accompagnement : tutorat, orientation, concertation. Cette redéfinition des missions pourrait aboutir à la création d'un nouveau corps qui concernerait les candidats à l'actuel CAPES et qui serait ouvert aux professeurs certifiés en exercice, sur la base du volontariat.

PROPOSITION 16 : Créer un opérateur public du ministère en charge du numérique et de l'édition au service des enseignants

Cet opérateur public serait un centre de ressources créé à partir du Centre national d'éducation à distance (CNED) et du Centre national de documentation pédagogique (CNDP).

Il permettrait de mettre l'accent sur la formation des enseignants aux nouvelles pratiques numériques, avec l'appui des collectivités locales, et de permettre le développement des manuels numériques et des ressources interactives.

PROPOSITION 17 : Promouvoir auprès des enseignants les possibilités offertes par la mobilité internationale

Une action concertée de communication de l'administration centrale et des services déconcentrés doit être mise en place afin de promouvoir la mobilité internationale auprès des enseignants.

Il faudrait également étendre le programme Jules Verne qui permet aux enseignants titulaires du premier et du second degré de l'enseignement public d'exercer dans un établissement étranger pendant une année scolaire afin de renforcer les partenariats et projets internationaux des académies.

4. CONDUIRE TOUS LES ETUDIANTS VERS LA REUSSITE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La « Stratégie UE 2020 », stratégie de croissance de l'Union européenne, inscrite dans un texte présenté en mars 2010 fixe trois priorités : devenir une économie intelligente, durable et inclusive afin d'assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Les deux principaux objectifs sont : de consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement, et d'améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % et en portant à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Les propositions que nous formulons s'inscrivent dans cette stratégie.

PROPOSITION 18 : Créer un prêt étudiant à remboursement différé pour les jeunes en formation

Un prêt garanti par l'Etat est aujourd'hui accessible pour les jeunes étudiants (- de 28 ans), pour un montant maximum de 15 000 euros, sans condition de ressources et sans caution. Cinq banques partenaires le distribuent à des taux relativement intéressants.

Pour donner aux jeunes les moyens de prendre en main leur réussite étudiante et professionnelle, nous proposons de créer un « PTZ-E », prêt étudiant à remboursement différé et contingent au revenu, permettant à tout étudiant d'emprunter jusqu'à 20 000 euros. Ce PTZ-E serait une mesure de justice sociale favorisant l'accès aux études.

PROPOSITION 19 : Instaurer un droit d'accès prioritaire dans les IUT, BTS et Licence pro pour les bacheliers technologiques

Aujourd'hui trop de baccalauréats généraux sont dans ces filières courtes qui ne leurs sont pas réservées initialement. Il faut que les filières IUT, BTS et licence pro soient prioritairement

ouvertes aux Bac techno. L'objectif est de créer un véritable « parcours technologique » menant jusqu'au métier d'ingénieur. Cette mesure n'excluant pas la poursuite d'études dans des Master spécifiques destinés à les accueillir.

PROPOSITION 20 : Rendre obligatoire l'alternance dans l'enseignement professionnel

Tous les lycées des métiers sont en mesure de proposer des formations par apprentissage ou des formules mixtes scolaire + apprentissage conduisant aux CAP et aux baccalauréats professionnels ainsi qu'aux BTS.

Cela reviendrait à augmenter de 260 000 par an le nombre de jeunes en alternance

PROPOSITION 21 : Développer l'apprentissage à l'Université

Revaloriser l'apprentissage, c'est montrer qu'il est une pédagogie d'excellence qui a toute sa place à l'université. Il ne doit pas être réservé aux niveaux de qualification IV et V. Pour développer l'apprentissage à l'université, il serait utile d'instaurer dans chaque académie (par exemple auprès de chaque recteur – chancelier des universités) une commission apprentissage qui permette aux acteurs parties prenantes du dispositif de se rencontrer et d'échanger sur l'ouverture en apprentissage de cursus nouveaux ou existants.

Une **partie des dotations ministérielles aux universités pourrait être affectée en fonction des efforts consentis par celles-ci en matière de professionnalisation** (développement de filières en apprentissage, développement des Conventions Industrielles de Formation et de Recherche, etc.).

PROPOSITION 22 : Rendre obligatoire pour chaque établissement de l'enseignement supérieur la publication systématique de ses taux d'insertion professionnelle

Les dotations aux universités seraient modulées en fonction de leur taux d'insertion professionnelle.

PROPOSITION 23 : Renforcer les liens entre l'Université et l'entreprise

Le pacte social entre l'université et le monde du travail doit permettre de développer l'alternance et notamment l'apprentissage au sein des universités, de développer des dispositifs de formation tout au long de la vie et une culture plus entrepreneuriale auprès de la population étudiante.

Ce pacte social se traduirait par la reconnaissance par les universités du rôle essentiel des acteurs économiques qui assurent des débouchés professionnels aux étudiants et réciproquement les entreprises reconnaîtraient aux universités une véritable capacité à former des talents utiles à leurs activités. Il se traduirait aussi par des engagements mutuels dans la formation qui débute à l'université et se poursuit dans le monde du travail.

Il s'agirait également de mettre en place au sein de chaque université un vice-président en charge des questions relevant de la professionnalisation et qui prendrait la responsabilité des BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle).

PROPOSITION 24 : Offrir la possibilité à chaque salarié de progresser d'un niveau de qualification dans sa carrière en simplifiant les démarches liées à la reprise d'études

La formation professionnelle est encore trop peu développée dans les universités. Or, elle est un vrai tremplin dans la vie professionnelle du salarié et permet de doter les universités de ressources financières supplémentaires.

Il faudrait mettre en place dans chaque université au sein du BAIP, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle, un spécialiste juridique capable de guider les candidats à la reprise d'études dans la recherche des financements auxquels ils peuvent prétendre.

Si les coûts de la formation demeurent moins élevés que ceux pratiqués par la plupart des écoles spécialisées et organismes de formation, ils restent néanmoins substantiels. Il s'agit ici de proposer un véritable accompagnement administratif permettant aux candidats de s'y retrouver dans le maquis évolutif des dispositifs de prise en charge financière.

D'autre part, les candidats à la reprise d'études estiment souvent que les critères de valorisation de leur expérience professionnelle sont peu connus. Ce manque de transparence constitue un frein du développement de la formation continue en milieu universitaire. Il faudrait donc mettre en place un référentiel national permettant d'harmoniser le fonctionnement des jurys de reprise d'études.

Par ailleurs, il est nécessaire de **développer des diplômes universitaires (DU) qualifiants**, c'est à dire des formations courtes permettant l'acquisition ou le renouvellement de compétences précises pour les salariés.

PROPOSITION 25 : Créer un compte individuel formation dont le capital de départ serait inversement proportionnel au niveau de la formation initiale

L'objectif est notamment d'aider les moins formés. Mais il concerne l'ensemble des actifs qui disposeraient de ce compte pour investir, à travers une démarche individuelle, volontaire ou en liaison avec leur entreprise, dans des actions de développement de leurs compétences, afin d'assurer leur « employabilité ». En outre, les salariés ou les demandeurs d'emploi pourraient être incités à choisir des formations en fonction des besoins de l'économie. Cette proposition a pour avantage qu'une formation recherchée dans le bassin d'emploi coûtera moins cher en crédit formation qu'une formation moins recherchée.

5. FAIRE DE LA RECHERCHE UN ATOUT POUR LA FRANCE

PROPOSITION 26 : Maintenir le principe du jeune chercheur sans charge d'enseignement

Il faut mettre les savants au cœur de la société en revalorisant le corps des professeurs d'Université. Nous proposons une modification des statuts conduisant à la fusion des corps de Directeurs de recherche, qui sont des chercheurs à temps plein, avec celui des Professeurs d'Université.

Il est également nécessaire de maintenir, pour les plus jeunes, la possibilité de choisir entre les corps actuels (maître de recherche ou chargé de recherche). Les débuts de carrière sont en effet la période la plus féconde en matière de recherche et il est utile d'avoir des chercheurs à temps plein.

PROPOSITION 27 : Prendre explicitement en compte les activités de professionnalisation dans l'évaluation et donc l'avancement des enseignants chercheurs.

A côté du cœur des activités des universitaires que sont la recherche (la création du savoir) et la formation (la diffusion des connaissances), la loi LRU est venue ajouter l'insertion professionnelle. Or la grille d'élaboration du rapport d'activité à partir duquel les enseignants chercheurs sont évalués par le CNU (Conseil National des Universités) ne fait aucune mention de la prise en compte de l'implication dans les actions de professionnalisation.

L'évaluation et l'avancement des enseignants chercheurs doit notamment passer par leur investissement dans la pédagogie au sein des établissements.

PROPOSITION 28 : Instaurer dans chaque académie (par exemple auprès de chaque recteur – chancelier des universités) une commission CIFRE² qui permette aux acteurs parties prenantes du dispositif de se rencontrer et d'échanger sur les besoins en la matière.

Un des freins au développement de ce type de contrat qui permet à des doctorants de mener des recherches en liens étroits avec problématiques d'entreprises est le fait qu'il nécessite la concertation d'acteurs multiples : chercheurs, ANRT³, acteurs économiques. Or, ces différents acteurs ne se rencontrent que peu souvent dans la pratique.

PROPOSITION 29 : Renforcer les coopérations entre les pôles universitaires les plus axés sur l'innovation et les plus attractifs au niveau international et de ces derniers avec les entreprises, en particulier les PME

² Convention Industrielle de Formation par la Recherche. Il s'agit d'un mode de financement de recherche doctorale.

³ Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie : il s'agit de l'organisme public qui participe au financement de ce type de contrat.

PROPOSITION 30 : Créer des entreprises issues des laboratoires d'universités

Afin de mieux valoriser la recherche fondamentale et professionnaliser davantage la gestion de la propriété intellectuelle, pourraient être créées des entreprises issues des laboratoires d'universités, incubateurs de start-ups créées par des étudiants financés par les entreprises. La stratégie israélienne de R&D appliquée et fondamentale, qui met en place des incubateurs performants en lien avec les universités doit être prise en exemple.

ANNEXE

Classement PISA

(07/12/10)

Au-dessus de la moyenne de l'OCDE		Lecture	Mathématiques	Sciences	
	Shangai (Chine)	556	600	575	Asie
	Corée du Sud	539	546	538	Asie
	Finlande	536	541	554	Europe
	Hong-Kong (Chine)	533	555	549	Asie
	Singapour	526	562	542	Asie
	Canada	524	527	529	Amériques
	Nouvelle Zélande	521	519	532	Océanie
	Japon	520	529	539	Asie
	Australie	515	514	527	Océanie
	Pays-Bas	508	526	522	Europe
Dans la moyenne de l'OCDE		Lecture	Mathématiques	Sciences	
	États-Unis	500	487	502	Amériques
	Suède	497	469	495	Europe
	Allemagne	497	513	520	Europe
	Irlande	496	487	508	Europe
	France	496	497	498	Europe
	Danemark	495	503	499	Europe
	Royaume-Uni	494	492	514	Europe
	Hongrie	494	490	503	Europe
	Portugal	489	487	493	Europe
	Italie	486	483	489	Europe
En-dessous de la moyenne de l'OCDE		Lecture	Mathématiques	Sciences	
	Luxembourg	472	489	484	Europe
	Autriche	470	496	494	Europe
	Turquie	464	445	454	Asie Mineure
	Russie	459	468	478	Europe / Asie
	Bulgarie	429	428	439	Europe
	Mexique	425	419	416	Amériques
	Roumanie	424	427	428	Europe
	Brésil	412	386	405	Amériques
	Albanie	385	377	391	Europe
	Qatar	372	368	379	Moyen Orient

Pays membre de l'OCDE / Pays non membre de l'OCDE

Source : PISA / OCDE